

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

AVIS DE CONVOCATION

A Mesdames et Messieurs les Conseillers(ères)

Gilles Savard : 1505, rang Sainte-Mathilde, La Malbaie, G5A 2G1
Ferdinand Charest : 558, rue Saint-Raphaël, La Malbaie, G5A 2N7
Gaston Lavoie : 9, rue Desjardins, La Malbaie, G5A 1B2
Pierre-Paul Savard : 65, rue Le Courtois, La Malbaie, G5A 1K2
Blaise Lessard: 470, boul. Kane, La Malbaie, G5A 1L1
Francine Pilotte: 435, rang Saint-Joseph, La Malbaie, G5A 2A9
France Bouchard : 92, chemin Mailloux, La Malbaie, G5A 1G1
Philippe Harvey : 88, rue Principale, La Malbaie, G5A 2A4

AVIS SPECIAL vous est par les présentes, donné par la soussignée, Johanne G. Tremblay Trésorière, Directrice Générale Adjointe de la Ville de La Malbaie, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité, est convoquée par son Honneur la Mairesse, Madame Lise Lapointe, pour être tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, ce mardi 7 septembre 2010, à 19 h 00 et qu'il sera pris en considération les sujets suivants :

- 1- Adjudication de contrat – Choix de la firme de laboratoires - dossier bibliothèque et Hôtel de Ville;
- 2- Adjudication de contrat – Construction bibliothèque et Hôtel de Ville;
- 3- Période de questions;
- 4- Levée de la séance.

Fait et donné à La Malbaie, ce 1^{er} jour du mois de septembre deux mil dix.

Johanne G. Tremblay, Trésorière
Directrice Générale Adjointe

AVIS DE SIGNIFICATION

Je, soussignée, Johanne G. Tremblay Trésorière, Directrice Générale Adjointe, certifie que j'ai signifié le 1^{er} septembre 2010, l'avis ci-dessus à Madame la Mairesse Lise Lapointe et aux conseillères Mesdames Francine Pilotte et France Bouchard et Messieurs les conseillers Gilles Savard, Ferdinand Charest, Gaston Lavoie, Pierre-Paul Savard, Blaise Lessard et Philippe Harvey en faisant livrer à domicile ledit avis le 1^{er} septembre 2010 par Monsieur Michel Boulianne.

Donné à La Malbaie, ce 1^{er} jour du mois de septembre deux mil dix.

Johanne G. Tremblay, Trésorière
Directrice Générale Adjointe

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

VILLE DE LA MALBAIE

Séance extraordinaire du 7 septembre 2010

A une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de La Malbaie, dûment convoquée, tenue à 19 heures 00, au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 7^e jour du mois de septembre deux mil dix, à laquelle séance sont présents:

M. Gilles Savard, Conseiller
M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Gaston Lavoie, Conseiller
M. Pierre-Paul Savard, Conseiller
Mme France Bouchard, Conseillère
M. Blaise Lessard, Conseiller
M. Philippe Harvey, Conseiller

Est absente :

Mme Francine Pilote, Conseillère

Séance à laquelle assistait aussi Madame Johanne G. Tremblay Trésorière, Directrice Générale Adjointe.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur la Mairesse, Madame Lise Lapointe, il a été adopté ce qui suit:

OUVERTURE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION 299-09-10

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Philippe Harvey, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit ouverte à 20 heures10.

1 – ADJUDICATION DE CONTRAT – CHOIX DE LA FIRME DE LABORATOIRES –
CONSTRUCTION BIBLIOTHÈQUE ET HÔTEL DE VILLE
RÉSOLUTION 300-09-10

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres sur invitation auprès de quatre (4) fournisseurs pour le contrat de services professionnels en contrôle qualitatif des travaux de construction de la bibliothèque et de l'Hôtel de Ville de La Malbaie;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a reçu les soumissions suivantes :

<u>Firme de laboratoires</u>	<u>Prix soumis</u>	<u>Pointage intérimaire</u>	<u>Pointage final</u>	<u>Rang</u>
Laboratoires LVM	35 600.00 \$	84.65 %	37.82	1
Laboratoires Shermont	39 600.00 \$	82.35 %	33.42	2

ATTENDU QUE les firmes se sont vues attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70% qui était une condition essentielle pour l'ouverture de l'enveloppe de prix;

ATTENDU QUE suite à l'étude des offres reçues et après le calcul effectué selon les règles de l'appel d'offres, le Comité recommande à la Ville d'adjuger le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux et en étanchéisation de toitures, à la firme « Laboratoires LVM », qui s'est avérée la soumission conforme la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accorde le contrat de services professionnels en contrôle qualitatif des travaux de construction de la bibliothèque et de l'Hôtel de Ville à la firme ayant le meilleur pointage final et qui représente la plus basse soumission conforme, soit la firme « Laboratoires LVM », au montant de 35 600.00 \$ plus les taxes applicables pour un montant total de 40 183.40 \$, tel que recommandé par le Chargé de projet Monsieur Paul-André Carrier.

QUE ce Conseil autorise la Mairesse et/ou son remplaçant et la Directrice Générale Adjointe et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie un contrat de services professionnels avec la firme « Laboratoires LVM » pour le contrôle qualitatif des matériaux et en étanchéisation de toitures, dans la construction de la bibliothèque et de l'Hôtel de Ville de La Malbaie.

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

2 – ADJUDICATION DE CONTRAT – CONSTRUCTION BIBLIOTHÈQUE ET HÔTEL DE VILLE **RÉSOLUTION 301-09-10**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres pour la construction de la bibliothèque et de l'Hôtel de Ville de La Malbaie;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a reçu les soumissions suivantes :

<u>Entrepreneurs</u>	<u>Prix soumis – taxes incluses</u>
Constructions Rosaire Guay	5 134 530.90 \$
Constructions Gagné et Fils	5 447 860.00 \$
Constructions Béland & Lapointe	5 583 300.00 \$
Constructions Richard Arsenault	5 610 140.34 \$
Constructions Éclair	5 840 675.11 \$
PointCo Inc.	5 991 767.33 \$

ATTENDU QUE suite à l'étude des offres reçues selon les règles de l'appel d'offres, le chargé de projet Monsieur Paul-André Carrier recommande à la Ville d'adjuger le contrat pour la construction de la bibliothèque et de l'Hôtel de Ville de La Malbaie à la firme Construction Gagné & Fils Inc., qui s'est avérée la soumission conforme la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à la majorité des conseillers, le Conseiller Gaston Lavoie votant contre:

QUE ce Conseil accorde le contrat pour la construction de la bibliothèque et de l'Hôtel de Ville de La Malbaie au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme, Construction Gagné et Fils Inc. au montant de 5 447 860.00 \$ taxes incluses, tel que recommandé par le chargé de projet Monsieur Paul-André Carrier.

QUE ce Conseil autorise la Mairesse et/ou son remplaçant et la Directrice Générale Adjointe et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie un contrat avec la firme « Construction Gagné et Fils Inc. », pour la construction de la bibliothèque et de l'Hôtel de Ville de La Malbaie.

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

3 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

4 – LEVÉE DE LA SÉANCE **RÉSOLUTION 302-09-10**

PROPOSÉ par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20 heures 15.

Lise Lapointe, Mairesse

Johanne G. Tremblay, Trésorière
Directrice Générale Adjointe